

COTE D'IVOIRE

Population : 20 152 894 (Banque Mondiale, 2011)
Population vivant un milieu rural : 57% (à spécifier)
IDH : 0,400 (UNDP, 2011)

Superficie : 322 500 km² (Banque Mondiale, 2011)

Surface arable : ?

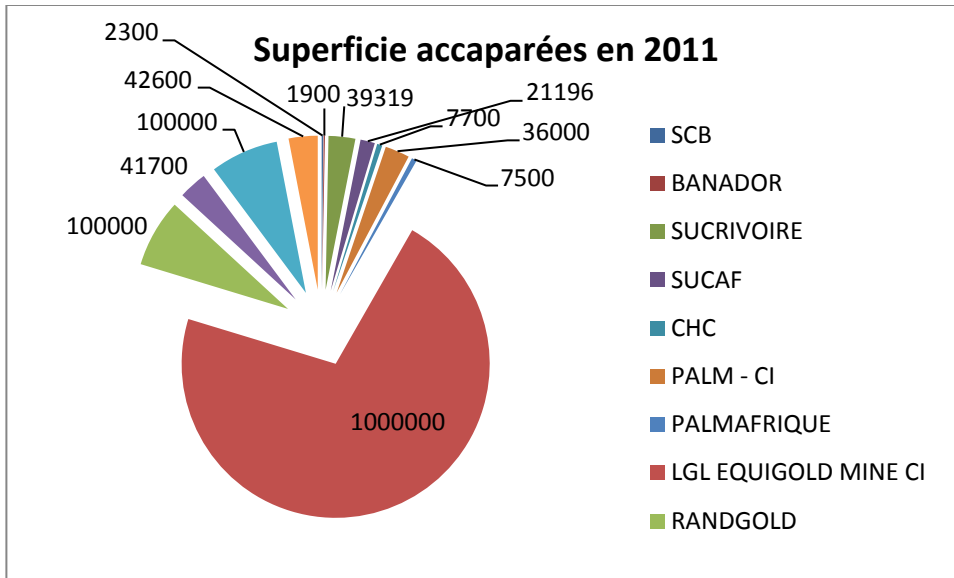
Principales productions : palmier à huile, hévéa, cacao-café, banane, canne à sucre.

Les tentatives visant à harmoniser le droit foncier coutumier des droits statutaires, et la reconnaissance des droits coutumiers sur les terres de la loi foncière de 1998 en milieu rural, ont eu tendance à exacerber les conflits sociaux, ethniques et nationalistes, en particulier par rapport au problème de la formalisation des terres qui avaient été accordés aux migrants sur la base des droits à la terre (Amanor, 2012).

AMPLEUR DES TRANSACTIONS FONCIÈRES

Même si l'ampleur des dégâts socioéconomiques n'atteint pas encore celle des 28 États africains déjà durement frappés par l'accaparement des terres, le phénomène existe aussi en Côte d'ivoire.

Côte d'Ivoire - Transactions foncières (Land Matrix décembre 2012 & Grain Janvier 2012)							
Référence	Pays touché	Investisseur	Siège	Production	Production #2	Hectares	État des négociations jan. 2012
Grain	Côte d'Ivoire	Wilmar International / Olam	Singapour	Huile de palme	Canne à sucre	47000	Terminé
LM	Côte d'Ivoire	ADERCI	Côte d'Ivoire	Jatropha		100000	
LM	Côte d'Ivoire	Valentine Yao	Côte d'Ivoire	Jatropha		200	
Total						147200	



L'étude diagnostic de Bamba Mamadou Zié, (IFCI), Eponon Yao Michel, Stratégie pour l'Afrique (Stratégie pour l'Afrique), Angèle Effossoua Kouamé (SPA), et Tuho A. Jean-Paul, Stratégie pour l'Afrique (SPA), sur la Côte d'Ivoire en recense plus à ce jour, comme le montre ce graphique.

ACTEURS MOTIVATIONS et PERCEPTIONS

Les acteurs locaux : quelques terres ont été accaparées par l'élite mais la grande masse des exploitations agricoles produisant pour le marché d'exportation a continué de relever de la petite et moyenne exploitation familiale.

Parmi les acteurs internationaux, il y a des entreprises qui cherchent à augmenter leur production. Des entreprises agro-industrielles majeures ont été en mesure de se déplacer dans différents secteurs spécialisés de la transformation alimentaire et de la fabrication d'entrée par le biais d'acquisitions.

Il y a également des pays, comme la Chine, qui investissent en Côte d'Ivoire. L'État agit comme un intermédiaire car il a la possibilité de louer une terre au demandeur.

MÉCANISMES

Le code foncier rural ivoirien ne remet pas en cause le bail emphytéotique (bail immobilier de très longue durée par lequel l'État loue une terre au demandeur pour une période allant de 18 à 99 ans) applicable en Côte d'Ivoire par le truchement d'un arrêté du 31 janvier 1938. En réalité, ce contrat de location se rapproche du droit de propriété comme en témoignent les prérogatives qu'il confère à son titulaire. Dans un tel contrat, la faculté est laissée au locataire d'hypothéquer la terre pour obtenir un crédit ; la possibilité lui est donnée de vendre son bail avec l'accord de l'État qui a la propriété (Sikeli, 2010).

CONSÉQUENCES

Les tentatives visant à harmoniser le droit foncier coutumier des droits statutaires, et la reconnaissance des droits coutumiers sur les terres de la loi foncière de 1998 en milieu rural, ont eu tendance à exacerber les conflits sociaux, ethniques et nationalistes, en particulier par rapport au problème de la formalisation des terres qui avaient été accordés aux migrants sur la base des droits à la terre.

Le conflit civil issu de la tentative de coup d'État de septembre 2002 a encore exacerbé les tensions foncières : les violences se sont concentrées, en milieu rural du sud, sur les anciens migrants ayant obtenu des droits fonciers de la part des propriétaires coutumiers. Les jeunes autochtones impliqués dans ces violences exprimaient le sentiment d'avoir été dépossédés de leurs droits fonciers par des « étrangers », mais aussi par des politiques étatiques de colonisation agraire et, dans la foulée, par les autorités coutumières et familiales locales elles-mêmes, accusées d'avoir « bradé la terre » (Amanor, 2012).

POINTS AVEUGLES et RECOMMANDATIONS

Mis à part l'étude diagnostic sur l'accaparement des terres agricoles en Côte d'Ivoire, le phénomène est peu étudié. Il faudra se concentrer les terres arables, et les projets agricoles qui y sont développés. Les impacts des acquisitions massives de terres agricoles, notamment sur les femmes, ne sont pas évalués.